



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 25 JUIN 2024**

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 5.2

Numéro : 094-269400362-20240625

DELCCAS2024.06.25-2-DE

DELCCAS 2024.06.25 - 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 9 avril 2024.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Sylvain BERRIOS, Président.

Etaient présents : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Madame Agnès CARPENTIER, Monsieur Claude SOUSSY, Monsieur Fabrice CAPRANI, délégués du Conseil Municipal, Monsieur Christian GITIAUX, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Françoise BOUCHEL, Monsieur Jean-Marie MICHEL, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, Monsieur Thierry COMBEL, administrateurs nommés.

Etaient absents excusés et représentés : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Madame Ghyslaine LOUIS, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Françoise BOUCHEL, Madame Rosa JURADO, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER.

Etait absente excusée : Madame Déborah WARGON, déléguée du Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 9 avril 2024,

Après examen et en avoir délibéré A l'unanimité

(Monsieur Caprani – Monsieur Gitiaux – Monsieur Combet ne prennent pas part au vote)

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 9 avril 2024.

Dit que la présente délibération sera publiée et transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



La Vice-Présidente du Centre
Communal d'Action Sociale,


Hélène LERAITRE

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS

Compte tenu de :

la réception en Préfecture le

26.06.2024

et de la publication électronique le

26.06.2024



Pour le Président,
Le Directeur,

